

Un OUTIL PROFESSIONNEL, MODERNE, SOUPLE, RAPIDE, PEU ONEREUX, PACIFICATEUR ET PERFORMANT AU SERVICE DES ENTREPRISES

Présentation du 18 septembre 2018

Pourquoi deux acteurs compétents ont-ils besoin d'un tiers??!

Etn aperçu de la médiation en 6 images ...

Stephen Bensimon philosophe Directeur de l'IFOMENE
Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation
ICP Institut Catholique de Paris
Professeur associé Sciences Po Paris Executive Education

Professeur associé Sciences Po Paris Executive Education Médiateur Association des Médiateurs Européens AME Expert apm Médiation Consultant Parler et convaincre

Co Auteur de:

Art et techniques de la **plaidoirie** Pratique professionnelle LexisNexis Art et techniques de la **négociation** Pratique professionnelle LexisNexis Art et techniques de la **médiation** Pratique professionnelle LexisNexis

L'ESSOR « RAPIDE » DE LA MEDIATION DANS LE MONDE

Quelques devinettes? Un petit lexique de base

la Directive européenne sur la médiation civile et commerciale ... [aujourd'hui mise en œuvre dans les 28 (27?) Etats de l'Union]

- Art 3 a) « médiation <u>»: un processus structuré</u> dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent par elles-mêmes, volontairement, de parvenir à un accord sur la résolution de leur litige avec l'aide d'un médiateur.
- Ce processus peut être engagé par les parties, suggéré ou ordonné par une juridiction...
- Art 3 b) « médiateur »: tout <u>tiers</u> sollicité pour mener une médiation avec efficacité, impartialité, compétence (et confidentialité -Art 7) »
- Art 6) « La médiation peut apporter une solution extra judiciaire économique et rapide aux litiges en matière civile et commerciale au moyen de processus adaptés aux besoins des parties.
- Les accords issus de la médiation sont susceptibles d'être respectés volontairement et de préserver une relation amiable et durable entre les parties.

ADR/MARD: attention aux confusions

« Le plus beau métier du monde, c'est de réunir les hommes » Jean Monnetmode alternatif? Non, complémentaire? Ouiamiable? Oui (mais ni aimable ni amical!)

1 .Intervention d'une compétence supérieure et extérieure

JUGE pouvoir

ARBITRE pouvoir

EXPERT savoir

CONCILIATEUR

influence

2. Les parties elles-mêmes sont maîtresses de leur accord

Acteurs Décideurs : les parties= vous!

....avec l'aide de vos proches et/ou conseils: Avocats, Notaires, Experts, Comptables ...bref tous conseils & sachants

MEDIATEUR: un tiers confidentiel, neutre. Il ne peut proposer ni imposer de solution: il aide au dialogue.

TRANSACTION

- + droit collaboratif!
 - + procédure participative!

NEGOCIATION

directe

LA MEDIATION? DES MEDIATIONS!

Conflits ? Parfois. Difficultés relationnelles: toujours!

LA MEDIATION DE PREVENTION LA MEDIATION DE CHANTIER LA MEDIATION DE CHANGEMENT LA MEDIATION DE CONFLIT EXTERNE LA MEDIATION DE CONFLIT INTERNE LA MEDIATION DE CRISE

- !! Libre disposition des droits + difficultés relationnelles:
 - 1) c'est l'affaire des gens (et de leurs conseils),
 - 2) c'est votre affaire, une affaire comme une autre.

Un processus ni juridique ni technique

(mais conforme au droit!)

Une solution mutuellement acc€ptabl€!

... et quatre points cardinaux d'éthique et de méthode :

Liberté

consensus

Secret confidentialité



o% de pouvoir!

& 100% d'autorité

Indépendance Neutralité-impartialité

100% d'exécution

L'esprit de la médiation: une voie privilégiée pour concilier humanité et efficacité

Le philosophe Sören Kierkegaard:

« Si je veux réussir à accompagner un être vers un but précis, <u>je dois le chercher là où il est,</u> et commencer là, justement là.

Celui qui ne sait faire cela, se trompe lui-même quand il pense pouvoir aider les autres.

Pour aider un être, je dois (...) d'abord comprendre ce qu'il comprend. »

Humanité Esprit de responsabilité

Economiser temps, énergie, haines!

Raisonnable plus que rationnel

Psychologique autant que logique

Avenir plutôt que passé et passif

Non la/ma vérité, mais une solution

Une solution non juridique mais conforme au droit et exécutable!

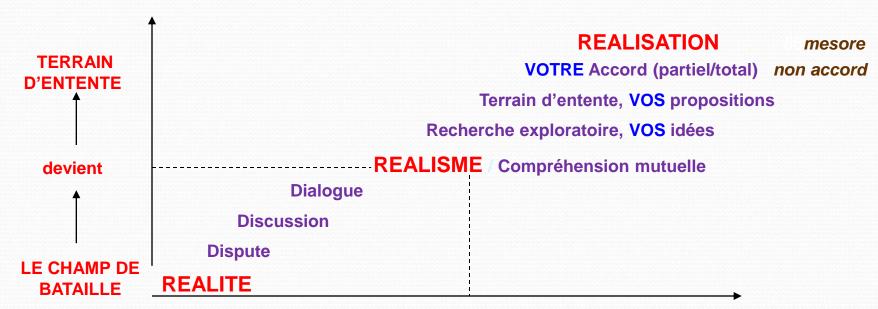
stephen Bensimon 6/

UN CONFLIT C'EST TOUJOURS UNE GUERRE...

Certes, mais entre collègues et partenaires d'hier et (le plus souvent) de demain!

D/D A/D D/A et enfin A/A ... et bien des méandres ! 4 étapes:

Le médiateur accueille le conflit, et en conduit l'évolution positive en favorisant pragmatisme, confrontation franche, dialogue constructif:



1, 2, 3, + x... séances de médiation (en une semaine à trois mois) J'ai besoin de mon ennemi pour avoir la paix ... avec lui... (et avec moi-même)

Prévention des conflits et crises..... QUE FAIRE ? LA CLAUSE CONTRACTUELLE DE MEDIATION !

du type:

« En cas de difficulté dans l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, et avant toute démarche contentieuse, les parties conviennent de tenter une médiation confidentielle, d'une durée maximale de trois mois, qui sera confiée à un médiateur diplômé choisi d'un commun accord dans un centre de médiation (Fédération Française des Centres de Médiation ou CMAP ou AME ou ANM ou...) agréé auprès des Cours d'Appel ».